

Appel à projets 2020-2021

"ENSEMBLE, FAISONS RIMER ÉCONOMIE LOCALE ET SOLIDARITÉ"

Date de lancement de l'appel à projets : le 14 février 2020

Date limite de dépôt des projets : le 30 avril 2020

Cette initiative du Département est co-financée par l'Etat dans le cadre de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021.

*Solidaire et Engagé
pour vous*



Préambule

Le Département, compétent en matière de solidarités humaines et territoriales, s'est toujours attaché à trouver des solutions innovantes pour favoriser la cohésion sociale, construire des parcours d'insertion vers l'emploi et mobiliser le tissu économique local en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

En s'engageant dans un Plan d'investissement ambitieux de 500 millions d'euros sur 4 ans, il agit comme catalyseur de l'activité économique locale et de la création d'emplois et souhaite que cette dynamique vertueuse soit notamment favorable à l'insertion dans l'emploi des allocataires rSa.

Cette préoccupation forte de l'accès à l'emploi fait enfin écho à l'un des sujets majeurs exprimés par les citoyens lors des rencontres citoyennes « Imagine les P.-O. ».

Pour ce faire, le Département est aujourd'hui convaincu de la nécessité de renouveler le cadre d'intervention de l'accompagnement et des politiques d'insertion pour ouvrir le champ des possibles, autour de plusieurs idées-forces :

- Affirmer l'emploi comme finalité des parcours d'insertion,
- Rendre le bénéficiaire acteur de son parcours,
- Agir avec les acteurs économiques.

En cohérence avec la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le défi porté par le Département consiste donc à changer d'échelle en se donnant les moyens d'une plus large mobilisation des ressources et des partenaires locaux afin de redonner des perspectives et des opportunités aux personnes en situation d'exclusion sociale.

Dans ce cadre, le Département s'engage aujourd'hui dans le déploiement d'un outil numérique affinitaire innovant – "objectif emploi66.fr" – apte à répondre aux nouveaux usages des allocataires du rSa et à améliorer l'efficacité de l'accompagnement. Le déploiement de cette plateforme affinitaire permettra la création de véritables « circuits-courts » d'accès à l'emploi en proposant des mises en relation optimisées entre allocataires du rSa et entreprises locales.

En parallèle de cet outil, le Département souhaite impulser et faire émerger un nouveau type d'accompagnement vers et dans l'emploi, objet du présent appel à projets.

Les démarches d'accès à l'emploi des allocataires rSa sont souvent freinées par une absence de contact direct avec le monde de l'entreprise, des représentations ou une méconnaissance des métiers, mais également du fait d'une perte de confiance en soi et en ses compétences, ainsi que de difficultés en amont et lors des premiers mois de la prise de poste.

Dans ce contexte, le Département souhaite donner la possibilité à tout allocataire du rSa, qui exprime un projet professionnel cohérent, réaliste et validé, et qui pourra avoir été repéré via la plate forme "objectif emploi66.fr", de bénéficier d'un accompagnement spécifique lui permettant d'accéder à l'emploi.

Cet appel à projets a également pour but de favoriser le retour à l'emploi en offrant aux recruteurs du territoire un appui technique lors du recrutement d'une personne allocataire du rSa et pour son maintien dans l'emploi.

1- Objectifs généraux

Le Département souhaite soutenir des initiatives répondant aux enjeux suivants :

- décloisonner les mondes de l'insertion et de l'économie locale à travers une alliance territoriale en faveur de l'emploi ;
- faciliter l'accès à l'emploi des allocataires du rSa en mobilisant et associant des entreprises à cet objectif ;

➤ *Auprès des entreprises :*

- faire évoluer les représentations et sensibiliser les employeurs à l'insertion ;
- accompagner les entreprises à formaliser leur engagement en faveur des personnes éloignées de l'emploi (informations sur les outils disponibles), en s'appuyant sur le levier de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ;
- imaginer et développer un travail en réseau élargi pour favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, tels que conseils et accompagnement des entreprises dans la mise en relation avec les allocataires, création d'outils ou supports de bonnes pratiques, parrainage, ... ;

➤ *Auprès des allocataires du rSa :*

- permettre aux allocataires d'appréhender les critères d'employabilité actuels, de disposer de données d'information sur le marché du travail local, de mieux connaître les métiers visés, de découvrir des métiers en tension ou en devenir ;
- évaluer de manière approfondie les besoins personnels réels et les freins (autres que matériels) qui n'auraient pas permis de retour à l'emploi jusque-là (compétences, aptitudes professionnelles, difficultés dans une organisation de travail, savoir-être, gestion émotionnelle, connaissance de soi et de ses capacités...);
- proposer, aux allocataires du rSa, des actions d'accompagnement vers l'emploi et dans les premiers temps de reprise d'activité ;
- préparer les allocataires du rSa au retour à l'emploi et au maintien dans l'emploi, via des actions d'accompagnement individuelles et/ou collectives (coaching, gestion des émotions, positionnement, restaurer la confiance et l'estime de soi, ...);
- favoriser l'insertion professionnelle des allocataires du rSa par la mise en valeur des compétences professionnelles, extra-professionnelles et personnelles acquises.

L'objectif final est d'accompagner les personnes vers et dans l'emploi durable (ou en alternance), avec entrées et sorties permanentes sur l'action.

Les allocataires rSa pourront être orientés par les prescripteurs du Service Public de l'Emploi.

2- Attendus méthodologiques et critères de sélection des projets

Le Département attend des candidats qu'ils proposent des projets qui s'inscrivent dans les objectifs généraux détaillés ci-dessus, sachant que le contenu (modalités d'actions, volumétrie, budget, ...) est laissé à l'entière initiative des candidats.

Le descriptif des actions doit être précis et détaillé, tant pour les objectifs à atteindre que pour les moyens opérationnels mobilisés à cette fin (objectifs visés, nombre et qualification des personnels, locaux à disposition, méthodologie appliquée, budget, indicateurs de résultat, ...) et pour le nombre estimé de publics accompagnés.

Les candidats pourront proposer des actions visant à répondre soit aux objectifs précités en direction des entreprises, soit aux objectifs précités en direction allocataires du rSa, soit aux deux concomitamment.

La réalisation des projets s'étalera sur 18 mois, de l'été 2020 au 31 décembre 2021.
L'enveloppe budgétaire globale dédiée à cet appel à projets s'élève environ à 400 000 €.

➤ **Critères d'éligibilité des candidats**

Le présent appel à projets s'adresse à toute structure de type association, coopérative, mutuelle, fondation, chambres consulaires, groupement.

➤ **Critères de sélection**

Les projets seront choisis par le Département au regard des éléments suivants :

→ **Critères obligatoires :**

- pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets :
 - disposer d'une bonne connaissance du public allocataire du rSa et de ses problématiques et disposer d'une expérience significative dans la mise en œuvre d'actions au service des publics éloignés de l'emploi ;
 - et/ ou disposer d'un réseau d'entreprises constitué et mobilisable ;
 - intégrer l'usage des outils numériques ;
- ambition en matière de résultats et d'impact :
 - décrire les méthodes et outils utilisés ;
 - proposer un outil de pilotage et une méthodologie d'évaluation ;
- qualité et crédibilité du porteur de projet :
 - compétences et expériences réunies au sein du projet, ingénierie, qualité de la gouvernance, densité des partenariats territoriaux et/ou sectoriels, qualité du modèle économique du projet ;
 - mise en œuvre des moyens humains et matériels permettant la bonne réalisation de l'action, sur la base d'un budget sincère et justifié dans sa réalisation.

→ **Critères optionnels :**

- proposer des méthodes et actions innovantes ;
- être en mesure d'intervenir sur l'ensemble du département ;
- proposer des méthodes de travail collaboratif et en réseau local.

➤ **Analyse des candidatures**

L'analyse des candidatures sera effectuée par le Département, conformément aux critères. Il pourra également demander toute pièce qui lui semblera utile à l'analyse du dossier.

3 – Conditions de mise en oeuvre de l'action

➤ **Convention**

Le partenariat sera formalisé par une convention signée entre le candidat lauréat et le Département, précisant notamment le plan d'action, les modalités de versement de la subvention, les objectifs annuels, les méthodes d'évaluation et de contrôle de l'utilisation de la subvention, la confidentialité et le traitement des données, ...

Il est envisagé une notification des résultats du présent appel à projet avant juillet 2020. Les actions pourront démarrer dès l'été 2020 et devront être closes au 31 décembre 2021. *(Le Département se réserve le droit de modifier ce calendrier prévisionnel.)*

La structure fournira un calendrier prévisionnel de la mise en oeuvre de son action. Toutefois, la date de démarrage effective de l'action pourra faire l'objet d'un ajustement en concertation avec le Département notamment compte tenu des enjeux d'articulations entre les différentes politiques publiques.

➤ **Financement**

Le montant financier attribué au candidat lauréat pour les années 2020 et 2021 reposera sur les propositions budgétaires contenues dans le dossier de candidature, éventuellement réévaluées par le Département.

Aucune participation financière ne pourra être demandée aux bénéficiaires des actions mises en oeuvre par la structure.

Le Département attire l'attention du porteur de projet sur le fait que l'absence d'atteinte des objectifs annoncés pourrait entraîner le non-versement du solde de la subvention, voire une demande de remboursement d'une partie de la subvention.

Il convient donc, lors de la proposition du projet, de fixer des *objectifs raisonnables et atteignables*.

4- Modalités et délais de réponse

La candidature pourra être **déposée en main propre** avant **le 30 avril 2020 avant 13h** **UNIQUEMENT SUR RDV** à l'adresse suivante :

Département des Pyrénées-Orientales
Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits/ Service Retour à l'emploi
Dispensaire
25 rue petite la Monnaie

66000 PERPIGNAN

ou envoyée en lettre recommandée avec AR à l'adresse suivante :

Département des Pyrénées-Orientales
Hôtel du Département
Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits/ Service Retour à l'emploi
24, Quai Sadi Carnot
BP 906
66906 Perpignan cedex

Les dossiers déposés hors délais seront déclarés irrecevables.

Pour toute demande de renseignements sur le présent appel à projets, vous pouvez poser vos questions en envoyant un email ou en téléphonant aux coordonnées ci-dessous :

Service Retour à l'Emploi
Email : nicolas.alfredo@cd66.fr ou laurence.simon@cd66.fr
Téléphone : 04 30 19 25 75 ou 04 68 85 82 66

ANNEXE

Pièces à fournir obligatoirement lors de la candidature :

- lettre de demande de subvention précisant l'objet de l'action et le montant sollicité, à l'attention de Madame la Présidente du Département
- description de la structure porteuse
- description détaillée du projet et des actions
- description des objectifs visés
- description des modalités et moyens de mise en oeuvre
- références dans l'accompagnement de projets similaires
- budget prévisionnel détaillé des actions
- description de l'outil d'évaluation projeté
- bilan et compte de résultats de la structure

Le porteur de projet pourra y ajouter toute pièce qu'il jugerait utile.

D'autres pièces pourront être demandées par le Département lors de l'analyse de la candidature (ou ultérieurement aux structures lauréates) s'il le juge nécessaire.